

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D031
ESPACE DE LOISIRS - REFECTION ENTRÉE CÔTÉ CENTRE
EQUESTRE

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics ;

Vu la proposition de l'entreprise PIGEON en date du 5 juin 2023 ;

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de l'entrée de l'espace de loisirs - côté centre équestre

DECIDE

Article 1 : L'entreprise PIGEON - TP CENTRE IDF, Agence de la Ferté-Bernard, dont le siège social est à Cherré (72400) - ZA du Coutier - BP 91, est retenue pour assurer la réfection de l'entrée de l'espace de loisirs, côté centre équestre.

Article 2 : Le montant des travaux s'élève à 3 424.98 € hors taxes, soit 4 109.98 € toutes taxes comprises.

Article 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 12/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

